

167, route 204
Sainte-Justine
G0R 1Y0
Téléphone : 418-383-5397
Télécopie : 418-383-5398

**Municipalité de
Sainte-Justine**

276

P NP

DM67

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

Télécopie

À : Anne-Line Boutin**De :** Gilles Vézina**Télécopie :** 418-643-9474**Date :** 19 janvier 2011**Téléphone :** 418-643-4732**Pages :** 3**Objet :** Projet éolien / Massif du Sud**Cc :**

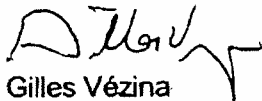
Urgent Pour avis Commentaires Réponse Confidentiel

•Notes :

Bonjour madame Boutin,

Vous trouverez ci-joint la résolution no. 9-01-11 adoptée par le Conseil municipal de Sainte-Justine dans le dossier du parc éolien Massif du Sud.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information additionnelle.



Gilles Vézina



Municipalité de Sainte-Justine

À une séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Justine tenue le 13 janvier 2011 à 19h30 à la Mairie de Sainte-Justine, à laquelle séance étaient présents :

Mesdames les conseillères Audrey Bédard, Diane Lapointe et Linda Gosselin et

Messieurs les conseillers André Ferland et Dany Turcotte.

Tous forment le quorum de cette séance sous la présidence de monsieur le maire, Denis Beaulieu.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9-01-11

Considérant le projet éolien du parc Massif du Sud déposé par Saint-Laurent Énergies ;

Considérant que cette compagnie a réduit au minimum les impacts environnementaux de son projet au niveau de l'habitat de la grive de Bicknell, par la réduction du déboisement de 34 à 11 hectares de cet habitat et par l'adoption de mesures de compensation incluant le reboisement et la gestion intégrée de la forêt sur les superficies déboisées ;

Considérant que les représentants de cette compagnie se sont également engagés à protéger le réseau hydrique en respectant des standards plus élevés que les normes habituellement imposées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ;

Considérant que le déboisement effectué sera de moins de 2% des superficies de chaque bassin et sous-bassin versant de la zone d'étude ;

Considérant que la configuration du parc est conforme en tout point aux règlements relevant du domaine municipal ;

Considérant que les utilisateurs du territoire pourront poursuivre la pratique de leurs activités tant au niveau des activités de plein air que de celles reliées aux industries forestières et récréo-touristiques ;

Considérant que l'implantation de ce parc éolien offrira un impact financier majeur pour les municipalités concernées ainsi qu'un financement récurrent au parc régional du Massif du Sud ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,


Il est proposé par Dany Turcotte et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine appuie la compagnie Saint-Laurent Énergies dans son projet d'implantation de 75 éoliennes sur les sommets du Massif du Sud.

ADOPTÉE


M. Denis Beaulieu, maire

Copie certifiée conforme,
Sainte-Justine, le 19 janvier 2011.


M. Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier